

# Guide Mémento

## Recueil - PTF Prestations familiales

### ANNEXE N° 4 A L'ARTICLE 163.2

Service (1) .....  
.....  
.....

Lettre à tiers détenteur de  
fonds appartenant au parent  
défaillant.  
Mise en oeuvre de la procé-  
dure de paiement direct par  
La Poste elle-même

N° du dossier : .....

M. ....  
.....  
..... (2)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. .... (3) a déposé auprès de mes services une demande d'allocation de soutien familial dans le cadre de la loi n° 84.1171 du 22 décembre 1984 relative à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances impayées.

La Poste, agissant es-qualité, est donc subrogée et mandatée dans les droits du parent créancier d'aliments pour le recouvrement de sa créance alimentaire fixée par ..... (4) et restée impayée depuis le mois de ..... par M. .... (5).

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir notifier au débiteur que La Poste vous a saisi d'une demande de paiement direct dans le cadre des dispositions de la loi n° 73.5 du 2 janvier 1973 et du décret d'application n° 73.216 du 1er mars 1973.

Le montant à exiger du débiteur et à transférer mensuellement à La Poste (M. le Chef de Service Commun de Comptabilité de ..... - CCP n° : .....) s'établit à une somme de ..... €, ainsi déterminée :

- arriérés (1/12 des arriérés dûs pour  
les six mois précédant la notification  
au débiteur) (A) : .....  
- terme courant de la pension (B) : .....  
- 10 % des sommes (A) + (B) ci-dessus  
à titre de frais : .....

TOTAL MENSUEL .....  
.....

Je vous serais très obligé de bien vouloir, sous huitaine, accuser réception de la présente notification en précisant si vous êtes en mesure d'y donner suite.

Veuillez agréer, M. ...., l'assurance de ma considération distinguée.

A ..... le .....

Signature (6)

(1) Désignation précise du service

(2) Tiers détenteur (employeur, banquier, caisse de sécurité sociale, ASSEDIC et, de façon générale, tout dépositaire de fonds) : dénomination et adresse

- (3) Nom, prénom et adresse du parent créancier d'aliments*
- (4) Nature et date de la décision judiciaire (jugement de divorce, ordonnance de non conciliation...)*
- (5) Nom, prénom et adresse du parent défaillant*
- (6) Signature du fonctionnaire habilité dans le service compétent*

ANNEXE N° 5 A L'ARTICLE 163.2

Service (1) .....  
.....  
.....

N° du dossier : .....

Notification de main levée  
mettant fin à la procédure  
de paiement direct :  
LR avec AR  
au tiers détenteur  
de fonds appartenant  
au parent défaillant

M. .... (2)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que La Poste, organisme débiteur des prestations familiales, a décidé de mettre fin à la procédure de paiement direct mise en oeuvre le ..... concernant M ..... (3)

La main levée ainsi donnée prend effet le .....

Veillez agréer, M ....., l'assurance de ma considération distinguée.

A ..... le .....

Signature (5)

Visa, pour accord, de M. ....

..... (4)

A ..... le .....

A renvoyer, après visa, par le parent  
créancier, au service désigné ci-dessus

.....  
*(1) Désignation précise du service*

*(2) Tiers détenteur (employeur, (2) Tiers détenteur (employeur, banquier, caisse de sécurité sociale et, de façon générale, tout dépositaire de fonds) : dénomination et adresse*

*(3) Nom, prénom et adresse du parent défaillant*

*(4) Nom, prénom et adresse du parent créancier*

*(5) Signature du fonctionnaire habilité dans le service compétent*

ANNEXE N° 6 A L'ARTICLE 163.2

Service (1) .....  
N° du dossier : .....

Lettre au juge d'instance  
(saisie des rémunérations)

Monsieur le Juge d'Instance .....  
..... (2)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en application des dispositions de la loi n° 84.1171 du 22 décembre 1984, La Poste, organisme débiteur de prestations familiales, a reçu subrogation et mandat de ..... (3)  
en vue d'engager ou de poursuivre toute action visant à obtenir le recouvrement de la pension alimentaire fixée par (4) ..... en date du ....., astreignant M. ....  
(5) à un versement mensuel de .....

Le parent défaillant domicilié (6) ..... et exerçant une activité (7)  
..... ne satisfait pas à son obligation alimentaire depuis le .....

De ce fait, le montant total des créances impayées (terme courant et arriérés) pour la période du  
..... au ..... s'élève à .....

Je vous serais donc obligé d'autoriser la saisie sur la rémunération du parent défaillant.

Les sommes saisies sont à transférer au chef du service commun de comptabilité de  
.....(8).

CCP N° : .....

A ..... le .....

Signature (9)

- .....
- (1) Désignation précise du service
  - (2) Juge d'Instance de la résidence du parent défaillant
  - (3) Nom, prénom et adresse du créancier
  - (4) Nature de la décision exécutoire (à joindre) (jugement de divorce ou de séparation de corps, ordonnance de non conciliation, ordonnance de référé, etc...)
  - (5) Nom, prénom du parent défaillant
  - (6) Adresse précise du parent défaillant
  - (7) Nature de l'activité et adresse précise de l'employeur
  - (8) Désignation, adresse et numéro de compte courant postal du chef du service commun de Comptabilité
  - (9) du fonctionnaire habilité dans le service compétent

ANNEXE N° 7 A L'ARTICLE 163.2

Service (1) .....

Lettre informant  
le parent défaillant de la  
mise en oeuvre  
d'une procédure  
de recouvrement public

N° du dossier : .....

LR avec AR  
(à confirmer le même jour  
par simple lettre)

M ..... (2)

Je vous informe qu'en application de la loi n° 84.1171 du 22 décembre 1984 relative à l'intervention des organismes débiteurs de prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées, La Poste a été subrogée dans les droits de M ..... (3) pour le recouvrement de la créance alimentaire de ..... € que vous avez laissée impayée depuis le .....

Saisi, par La Poste, au titre de cette subrogation, d'une demande de recouvrement public, le Préfet de ..... (4) vient de faire connaître qu'il met en oeuvre cette procédure.

Celle-ci portera sur le recouvrement d'une somme de ..... €, se décomposant ainsi (5) :

- arriérés : .....
- termes à échoir : .....
- total : .....
- frais de recouvrement 10 % : .....
- total à recouvrer : .....

Vous ne pouvez donc plus désormais vous libérer de ces sommes qu'auprès d'un comptable du Trésor, selon des modalités qui vous seront prochainement précisées par ce dernier.

Veillez agréer, M ....., l'assurance de ma considération distinguée.

A ..... le .....

Signature (6)

- 
- (1) Désignation précise du service
  - (2) Nom, prénom et adresse du parent défaillant
  - (3) Nom, prénom et adresse du parent créancier
  - (4) Département dans lequel est implanté le service chargé du dossier
  - (5) A préciser suivant les indications données par le Préfet
  - (6) du fonctionnaire habilité dans le service compétent

ANNEXE N° 8 A L'ARTICLE 163.2

Lettre au Préfet  
pour la mise en oeuvre  
d'une procédure  
de recouvrement public

N° du dossier : .....

Monsieur le Préfet, .....

..... (2)

En application des dispositions du décret n° 85.560 du 30 mai 1985 pris pour l'application de la loi n° 84.1171 du 22 décembre 1984, La Poste, organisme débiteur de prestations familiales a reçu subrogation et mandat de M ..... (3) aux fins d'engager à l'encontre de M ..... (4) toute action visant à obtenir le recouvrement des créances alimentaires impayées.

Compte tenu de l'échec ..... procédure(s) de recouvrement par voie d'exécution de droit privé - paiement direct, saisie des rémunérations - (5), je vous serais très obligé d'envisager la mise en oeuvre ..... procédure(s) de recouvrement par voie de droit public instituée(s) par la loi n° 75.618 du 11 juillet 1975 et la loi n° 80.1055 du 23 décembre 1980 (5) modifiées par la loi n° 84.1171 du 22 décembre 1984.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint le dossier de M ..... (6) comprenant un état de situation (récapitulatif des sommes à recouvrer, renseignements concernant le débiteur, motif de l'échec, ..... procédure(s) de recouvrement de droit privé), ainsi qu'une copie de la décision de justice - ordonnance de non-conciliation, ordonnance de référé, jugement de divorce - (5) fixant la pension alimentaire.

A ..... le .....

Signature (7)

(1) Désignation précise du service

(2) du département dans lequel est implanté le service chargé du dossier

(3) Nom, prénom et adresse du créancier d'aliments

(4) Nom, prénom et adresse du débiteur d'aliments

(5) Rayer la mention inutile

(6) Créancier d'aliments

(7) du fonctionnaire habilité dans le service compétent

## 164 - Montant des créances mises en recouvrement

### 164.1 Indexation des créances alimentaires

Dans l'exercice du rôle de recouvrement des pensions alimentaires qui lui est dévolu, l'organisme débiteur des prestations familiales est amené à calculer le montant des pensions alimentaires à recouvrer. Lorsque les pensions sont assorties d'une clause prévoyant leur indexation, il y a lieu, pour déterminer le montant exact des sommes dues par le débiteur, de faire application des dispositions suivantes.

#### A - Principe de l'indexation

L'indexation des pensions alimentaires est une mesure d'équité prévue par l'article 208 du Code civil aux termes duquel "le juge peut même d'office et selon les circonstances de l'espèce, assortir la pension alimentaire d'une clause de variation permise par les lois en vigueur".

#### B - Indices de référence

Les principaux indices de référence retenus sont les suivants :

. indice des prix à la consommation des ménages urbains, également désigné sous les appellations :

- indice des prix INSEE à la consommation,
- indice des 295 articles,
- indice général des prix de détail à la consommation,
- indice des prix à la consommation des dépenses des ménages urbains.

Cet indice est assorti d'une référence qui peut être, suivant le cas :

- . "série France entière",
- . "série région parisienne",
- . "série propre aux départements d'outre-mer".

Dans l'éventualité où le juge ne précise pas la série à laquelle appartient l'indice, c'est l'indice de la série "France entière" qu'il convient de retenir.

L'INSEE étant parfois amené à modifier la valeur de la base 100 de ses indices, il convient de vérifier que l'année de référence des indices est la même pour tous. Si tel n'est pas le cas, il est nécessaire d'appliquer un coefficient de raccordement. Ainsi, pour traduire un indice exprimé en base 1980, en base 1970, on applique un coefficient multiplicateur égal à :

- \* 2,513, pour la série "France entière",
- \* 2,518, pour la série "région parisienne".

A l'inverse, pour exprimer un indice base 1970 en base 1980, on le divisera par ces mêmes coefficients.

- . salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) ;
- . indice du coût à la construction de l'INSEE,
- . indice du coût de la main d'oeuvre des industries mécaniques et électriques.

Ci-dessous sont rappelés les indices de référence connus et les coordonnées des différents centres de l'INSEE permettant de connaître les indices les plus récents.

**OBSERVATOIRES ECONOMIQUES REGIONAUX DE L'I.N.S.E.E.**

*(il convient d'adapter les numéros de téléphone indiqués à la numérotation téléphonique à 10 chiffres)*

Ajaccio (CORSE : Corse-du-Sud, Haute-Corse)

1, résidence du Parc Belvédère 20000 AJACCIO - Tél : 95.21.25.80

Amiens (PICARDIE : Aisne, Oise, Somme)

2, rue Robert de Luzarches 80026 AMIENS CEDEX - Tél : indices courants 22.91.91.91 ; autres informations 22.91.39.39

Besançon (FRANCHE-COMTE : Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de

Belfort) Immeuble "Le Major" 83, rue de Dôle 25042 BESANCON CEDEX -  
Tél : indices courants 81.52.03.33 ; autres informations 81.52.42.20

Bordeaux (AQUITAINE : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne,

Pyrénées-Atlantiques) 33, rue Saget 33076 BORDEAUX CEDEX - Tél :  
indices courants 56.91.84.90 ; autres informations 56.91.89.90

Caen (BASSE-NORMANDIE : Calvados, Manche, Orne)

93-95, rue de Geôle 14037 CAEN CEDEX - Tél : 31.85.35.70

Clermont-Ferrand (AUVERGNE : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)

52, avenue de Royat 63403 CHAMALIERES CEDEX - Tél : indices courants  
73.36.79.90 ; autres informations 73.36.03.50

Dijon (BOURGOGNE : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne)

Immeuble "Mercure" avenue Albert 1er 21033 DIJON CEDEX -  
Tél : indices courants 80.45.28.34 ; autres informations 80.43.31.45

Lille (NORD - PAS-DE-CALAIS : Nord, Pas-de-Calais)

12, boulevard Vauban 59800 LILLE - Tél : 20.30.86.86

Limoges (LIMOUSIN : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)

50, avenue Garibaldi, BP 1553, 87031 LIMOGES CEDEX - Tél : 55.79.26.25

Lyon (RHONE-ALPES : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie,

Haute-Savoie) 165, rue Garibaldi, BP 3196, 69041 LYON CEDEX 3 - Tél :  
indices courants 78.63.22.01 ; autres informations 78.63.22.02, 03 et 04

Marseille (PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : Alpes-de-Haute-Provence,

Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse) 17, rue  
Menpentit 13387 MARSEILLE CEDEX 10 (adresse postale), 37-39,  
boulevard Vincent Delpuech 13006 MARSEILLE (adresse visiteurs) -  
Tél : indices courants 91.78.01.95 ; autres informations 91.83.00.22

Montpellier (LANGUEDOC-ROUSSILLON : Aude, Gard, Hérault, Lozère,

Pyrénées-Orientales) 274, allée Henri II de Montmorency, "Le Polygone",  
34064 MONTPELLIER CEDEX - Tél : indices courants 67.64.64.53 ; autres  
informations 67.64.31.95

.../...

Nancy (LORRAINE : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges)  
15, rue du Général Hulot 54029 NANCY CEDEX - Tél : 83.27.03.27

Nantes (PAYS DE LA LOIRE : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne,  
Sarthe, Vendée) 5, boulevard Louis Barthou 44037 NANTES CEDEX - Tél :  
indices courants 40.89.36.10 ; autres informations 40.89.36.02

Orléans (CENTRE : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher,  
Loiret) 43, avenue de Paris 45046 ORLEANS CEDEX - Tél : indices  
courants 36.68.18.28 ; autres informations 38.53.71.08

Paris (ILE-DE-FRANCE : Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis,  
Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines) OEP, Tour "Gamma  
A", 195, rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX 12 - Tél : indices courants  
(1) 43.45.70.75 ; réévaluation et indexation (1) 43.45.72.31 ; autres  
informations (1) 43.45.73.74

Poitiers (POITOU-CHARENTES : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres,  
Vienne) 3, rue du Puygareau 86020 POITIERS - Tél : 49.88.31.69

Reims (CHAMPAGNE-ARDENNE : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne)  
1, rue de l'Arbalète 51079 REIMS CEDEX - Tél : 26.88.24.12

Rennes (BRETAGNE : Côtes-du-Rhône, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)  
Immeuble "Le Colbert" 36, place du Colombier, BP 17, 35031 RENNES  
CEDEX - Tél : 99.30.91.90

Rouen (HAUTE-NORMANDIE : Eure, Seine-Maritime)  
8, quai de la Bourse 76037 ROUEN CEDEX - Tél : indices courants  
35.98.41.10 ; autres informations 35.98.43.50

Saint-Denis (REUNION) Rue de l'Ecole 97490 SAINTE-CLOTILDE - Tél :  
28.10.98

Strasbourg (ALSACE : Bas-Rhin, Haut-Rhin)  
14, rue Adolphe Seyboth 67084 STRASBOURG CEDEX - Tél : indices  
courants 88.22.43.53 ; autres informations 88.32.03.18

Toulouse (MIDI-PYRENEES : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot,  
Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) 36, rue des 36 Ponts 31054  
TOULOUSE CEDEX - Tél : indices courants 61.25.42.67 ; autres  
informations 61.25.21.36

#### AUTRES POINTS D'INFORMATION ET VENTE I.N.S.E.E.

Basse-Terre (INSEE - Service régional de Guadeloupe) Chemin du Petit  
-Paris, BP 96, 97102 BASSE-TERRE - Tél : 81.17.86

Cayenne (INSEE - Service régional de Guyane)  
81, rue Christophe Colomb, BP 757, 97305 CAYENNE CEDEX - Tél :  
31.12.79 et 31.45.87

.../...

Fort-de-France (INSEE - Service régional de Martinique)  
Lotissement pointe de Jaham Schoelcher, BP 605, 97261 FORT-DE-  
FRANCE CEDEX - Tél : Renseignements statistiques 61.61.49 ; Services  
administratifs et techniques 61.60.88

Pointe-à-Pître (INSEE - Service interrégional Antilles-Guyane)  
BP 863, 97175 POINTE-A-PITRE CEDEX - Tél : 82.42.20

BULLETINS MENSUELS DE STATISTIQUES (B.M.S.) DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (I.N.S.E.E.)

18, boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS CEDEX 14 -  
Tél : (1) 45.40.12.12

SERVICE VIDEOTEX DE L'I.N.S.E.E.

33, rue de Saget 33076 BORDEAUX CEDEX - Tél : 56.94.16.21

JOURNAUX OFFICIELS

26, rue Desaix 75727 PARIS CEDEX 15 - Tél : (1) 45.78.61.39

LIAISONS SOCIALES (Documents Série Noire)

5, avenue de la République 75541 PARIS CEDEX 11 - Tél : (1) 48.05.91.05